Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215600057-20260427-V_2026_3-DE

COMMUNE D'ARZON
56640 MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : **V-2026-3**

En exercice	**19**
Présents	**17**
Pouvoirs	**2**
Votants	**19**

L'an deux mille vingt-six,
le vingt-sept avril, à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la
Commune d'ARZON (Morbihan),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DENFER, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : vingt-et-un avril deux mille vingt-six
- article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

PRESENTS : O. DENFER - I. RONDOT – R. DUBOIS – C. PELLISSIER – Y. RIVAIN – B. SOUILLIART – B. DE RENEVILLE – S. BOURCIER – P. SERIGNAC – C. VIALATTE – S. COTTET – J-M. DESMARS – A. GARCIA – P. DEPLAIX – N. STEPHANY – L. TAMARELLE – J-J. MULOT
ABSENTS : F. COTTE - A. LE PANSE
POUVOIRS : F. COTTE à B. SOUILLIART- A. LE PANSE à I. RONDOT

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de I. RONDOT, secrétaire de séance.

Objet: Attribution de la prestation d'étude financière prospective.

Lors du dernier conseil, le lancement d'une étude financière prospective avait été décidé.

Une consultation a été menée auprès de 3 cabinets et les propositions ont été présentées en commission finances le jeudi 23 avril 2026.

La proposition retenue par les membres de la commission est celle proposée par Ressources Consultants Finances pour un montant de 9 432 € TTC.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,**

- **Accepte** la proposition telle que détaillée ci-dessus.
- **Donne** mandat au Maire pour poursuivre cette décision et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré à ARZON, le 27 avril 2026.

Le Président,

MAIRIE DE ARZON
56640

Olivier DENFER

Le Secrétaire de séance,

I. RONDOT

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215600057-20260427-V_2026_3-DE

Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire,
Publié, affiché le
Transmis au représentant de l'état le

Le Maire,



Olivier DENFER